

**Déclaration de la Délégation algérienne à la plénière du 5eme dialogue  
de haut niveau sur le financement du développement**

7 décembre 2011

**Monsieur le Président,**

La tenue de cette cinquième édition du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement a été rendue encore plus opportune eu égard à la conjoncture qui prévaut actuellement sur la scène économique internationale.

Celle-ci a rarement été aussi peu propice au développement. La crise économique et financière, dont il faut convenir qu'elle persiste, s'est doublée d'une grave crise de la dette de certain pays développés et a entraîné pour les pays en développement des difficultés aggravées, une croissance encore moindre, sinon nulle, et la perspective de voir s'éloigner davantage la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Les mesures drastiques prises par les pays développés pour juguler les effets de la crise ont eu un effet adverse sur les économies en développement. Les mesures de restriction budgétaire ont amené les pays industrialisés, en général, à réduire en premier lieu l'aide publique au développement et tout porte à croire qu'il s'agit là d'une situation durable si l'on considère les différents plans d'austérité budgétaire adoptés par nombre de pays développés.

Cet amenuisement de l'aide contraste avec l'ampleur croissante des besoins exprimés par les pays en développement que ce soit pour des interventions d'urgence, en cas de catastrophes naturelles, ou pour impulser leur développement économique et social. A cet égard, une étude effectuée récemment par le Programme alimentaire mondial indique clairement que les catastrophes naturelles sont en nombre sans cesse croissant.

Nos partenaires industrialisés devraient pourtant s'imprégner de la notion que l'aide publique au développement est un investissement dont bénéficie, au bout du compte, l'ensemble de la communauté internationale, y compris les pays développés eux-mêmes. Le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement de 2010 a justement réitéré l'importance critique de tenir les engagements contractés en matière d'aide publique au développement.

Il convient de mettre un terme à l'amenuisement de cette forme cruciale d'assistance ; les pays donateurs doivent se rapprocher rapidement des objectifs de 0,7% de leur PNB pour l'aide aux pays en développement et 0,15 à 0,2% pour l'aide aux pays les moins avancés.

La crise économique actuelle ne doit pas servir de prétexte aux pays développés pour se dérober à leurs engagements. L'aide publique au développement doit venir en flux renforcés, prévisibles et soutenus. Des mécanismes innovants de financement du développement doivent être recherchés en complément de l'aide publique au développement.

Toutefois, la destination des capitaux dégagés par ces approches innovantes doit être le développement et cela sans équivoque. Ces nouveaux flux additionnels doivent être affectés au développement et en conformité avec les priorités des pays en développement et ne doivent pas être générateurs d'endettement supplémentaire. Ils ne doivent pas non plus affecter ni se substituer à l'aide publique au développement.

Il convient également de considérer l'expansion de l'allocation de droits de tirage spéciaux par le FMI comme source potentielle de financement de développement qui jouit de caractéristiques positives telles que la disponibilité, l'effectivité et le moindre coût.

**Monsieur le Président,**

Il est normal que pour financer leur développement, les pays du Sud considèrent en premier lieu leurs ressources propres. Toutefois, dans bien des cas, ces ressources propres ne sont même pas suffisantes pour couvrir les besoins essentiels des populations.

Très peu de pays en développement ont suffisamment de ressources propres pour faire face à la fois à leur besoins sociaux courants et à leur besoins de développement à plus long terme et nombreux sont ceux qui demeurent totalement tributaires de l'aide publique au développement.

D'une manière générale, les pays en développement ont pris et continuent d'entreprendre des mesures de rationalisation des dépenses publiques, de lutte contre le gaspillage, d'amélioration de la collecte des impôts et, lorsque cela est possible, d'élargissement de la base fiscale. Mais cette politique d'élargissement de la base peut difficilement être mise en pratique par des pays dont les populations vivent avec moins de deux dollars par jour.

S'agissant des recettes extérieures tirées des exportations, de nombreux pays en développement, en particulier les moins avancés, dépendent de l'exportation d'un nombre restreint de produits et parfois d'un seul. Ces exportations sont peu rémunératrices et sont sujettes à des fluctuations de forte amplitude ce qui rend les recettes extérieures très peu prévisibles et rend d'autant plus ardues les opérations de budgétisation.

La diversification des exportations pour cette catégorie de pays est une nécessité vitale mais elle implique d'importants investissements financiers et en ressources humaines qui font défaut à ces pays ; d'où la nécessité d'apports extérieurs en aide au développement, investissements directs étrangers et en assistance technique. Il demeure que nombre de ces pays ne disposent pas des opportunités économiques propres à aider à la diversification de leurs exportations et à attirer les investissements étrangers.

Dans de nombreux cas, l'investissement étranger se solde à brève échéance par un flux inverse de capitaux qui voit le pays récipiendaire transférer vers le pays d'origine de l'investisseur plusieurs fois le montant de l'investissement initial, et ce, après seulement quelques années d'activité. Ces flux, conjugués souvent avec d'important remboursements au titre de la dette constituent une véritable saignée.

### **Monsieur le Président**

Le Consensus de Monterrey, qui conserve toute sa pertinence, doit être mis en œuvre par la communauté internationale de manière intégrale et sans délai. Ce consensus qui constitue l'un des plus importants succès des Nations Unies en matière de développement souffre d'un déficit de suivi. Il importe de lui assurer un suivi adéquat, coordonné et cohérent dans le cadre des Nations Unies et dans un esprit de coopération la plus large possible.

Je vous remercie